

Procédure d'inscription à l'université Ferhat ABBAS

1- Information et conseils:

- L'inscription à l'université est subordonnée à l'obtention du baccalauréat
- Les préinscriptions universitaires auront lieu à partir du 12 Juillet 2010, juste après l'annonce des résultats du Bac
- Les préinscriptions se font exclusivement en ligne à travers les sites web suivants:

<http://www.orientation.esi.dz>

<http://www.mesrs.dz>

<http://www.esi.dz>

- L'accès aux sites web se fera à l'aide du N° d'inscription et du code secret se trouvant sur l'attestation de succès au baccalauréat.

Important : *Nous vous conseillons de garder votre code secret confidentiel.*

- Il est préférable que le nouveau bachelier se présente à l'université pour avoir toutes les informations et explications nécessaires aux modalités d'inscription.
- Il ne faut jamais se fier à d'autres informations qu'à celles obtenues dans le cadre officiel.
- Ne pas se conformer à cette voie risque de conduire le nouveau bachelier à de lourdes conséquences. Dans cette situation, l'université n'est pas responsable.
- L'inscription en ligne revêt une grande importance. C'est lors de cette étape que le nouveau bachelier introduira ses choix pour poursuivre ses études supérieures.
- Cette opération est limitée dans le temps. Le ministère de l'enseignement supérieur procédera au verrouillage des sites web dès la fin de la période réservée aux préinscriptions.

- Le bachelier doit impérativement comprendre les codes des filières. Il les trouvera dans la circulaire ministérielle qui lui a été remise accompagnée de l'attestation du baccalauréat.

- Le choix et l'ordre des filières à introduire, lors de la préinscription, sont importants car c'est eux qui détermineront l'orientation du bachelier vers l'une des filières.

- Pour cela, le bachelier doit faire attention au classement des 10 filières choisies et de s'assurer du lieu de formation de ces filières (circonscription géographique).

- Le concerné doit impérativement s'inscrire lui même et ne pas déléguer une autre personne à sa place.

2- Comment s'inscrire:

La procédure d'inscription se déroule en trois étapes, selon le calendrier suivant

2.1- Préinscriptions « du 12 Juillet 2010 au 17 Juillet 2010 »

Les préinscriptions auront lieu à la faculté de Droit «Site N°1 ».

(Voir le plan et les photos à la fin de ce document)

a- Dès son arrivée à l'université, le bachelier est orienté vers l'amphithéâtre, réservé à l'information. Le candidat reçoit toutes les explications nécessaires aux différentes démarches à entreprendre. La procédure d'introduction de ses choix en ligne sera détaillée (simulation).

b- Le concerné, une fois assuré de ses choix, doit les reporter sur l'imprimé réservé à cela.

c- Le bachelier rejoint la salle d'internet de l'université pour introduire en ligne ses dix choix. L'intéressé reçoit une copie imprimée de ses choix. Des agents de saisie l'accompagneront dans toute la procédure.

2.2- Confirmation des la préinscription en ligne « du 18 Juillet 2010 au 22 Juillet 2010»

L'intéressé confirmera en ligne (par internet) les choix qu'il a introduits auparavant. A partir de cet instant, le concerné n'a plus accès pour modifier un choix.

2.3- Recours en ligne «du 29 Juillet 2010 au 03 Août 2010»

2.3.1 Cas d'affectation en dehors des 10 choix: Les nouveaux bacheliers non satisfaits de leur affectation, peuvent introduire un recours dans le seul cas d'une affectation ne répondant à aucun des dix choix exprimés dans la fiche de vœux. Les recours doivent se faire exclusivement en ligne.

2.3.2 Cas des étudiants orientés et déclarés non admis dans un concours: Dans le cas où le bachelier, orienté vers une filière subordonnée à la réussite à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury, est déclaré non admis aux épreuves prévues à cet effet, il est réorienté vers l'un de ses autres choix mentionnés sur la fiche de vœux dans le respect des conditions pédagogiques requises. Dans ce cas, l'établissement d'accueil, en première affectation, est tenu de toute la procédure de cette réorientation, dans le cadre des conférences régionales.

2.4- L'inscription administrative « du 29 Juillet 2010 au 06 Août 2010»

Après l'annonce des résultats du traitement informatique des préinscriptions (centralisé à Alger), l'opération des inscriptions administratives commence. Au courant de cette étape, la présence du concerné à l'université (ou il a est orienté) est obligatoire.

- a- L'étudiant doit se diriger vers l'université de son orientation.
- b- Les bacheliers orientés vers notre université, accompliront leurs inscriptions définitives au niveau du campus central à El-Bez. Trois sites sont réservés aux inscriptions administratives **(voir le plan ci-dessous)**.

Site 1 (faculté de Droit):

Elle abritera les inscriptions des filières suivantes :

- Droit (D071)
- Lettres et Langues anglaises (D082)
- Lettres et Langues Françaises (D084)
- Sciences+ humaines (D091)
- Sciences sociales (D092)
- Langue et littérature arabe (D12)

Site 2 (faculté des sciences économiques et des sciences de gestion):

Ce site est réservé aux inscriptions dans les spécialités citées ci-dessous:

- Sciences économiques, de gestion et commerciales (D06)
- Médecine (700)
- Pharmacie (701)
- Chirurgie dentaire (702)

Site 3 (faculté des sciences) :

Elle abritera les bacheliers orientés vers les filières suivantes

- Optique et mécanique de précision (F10)
- Génie des polymères (F11)
- Technologie (D11)
- Architecture (D012)
- Sciences de la matière (D02)
- Mathématiques et Informatique (D03)
- Sciences de la nature et de la vie (D04)
- Sciences de la terre LMD (D05)

c- Lors de cette inscription, le bachelier déposera son dossier administratif. L'opération s'effectuera à l'endroit réservée à la filière à laquelle il est orienté. Le dossier comporte les documents suivants:

- **Attestation d'orientation (internet)**
- **Original de l'attestation du bac**
- **Un Imprimé à remplir (fourni sur place)**
- **200,00 DA (frais d'inscription)**
- **4 Photos d'identité (nom et prénom au verso)**
- **1 Extrait d'actes de naissance (pas forcément du registre)**

d- Une fois inscrit, l'étudiant reçoit sa carte d'étudiant, sa carte de bibliothèque, trois fiches d'inscription et un exemplaire du règlement intérieur des études (contre sa signature).

NB : Le certificat de scolarité est délivré à l'étudiant, par sa faculté, après la rentrée universitaire.

2.3- Inscriptions pédagogiques (rentrée universitaire)

Elle a lieu à la rentrée universitaire, aucun dossier n'est à fournir. Lors de cette étape, l'étudiant doit:

- Rejoindre la faculté ou l'institut (département) dans lequel il est inscrit
- S'assurer de la section et du groupe dans lesquels il est affecté
- Récupérer son certificat de scolarité
- Prendre connaissance des emplois du temps pédagogiques
- Déposer son dossier d'assurance sociale (une antenne est ouverte à l'université).

Remarque:

Au début des enseignements, l'étudiant a droit aux programmes pédagogiques de chaque matière ainsi qu'aux modalités d'évaluation dans chacune d'elles.

Remarque:

- Les préinscriptions auront lieu au niveau du site N°1
- Les inscriptions définitives auront lieu au niveau des 3 sites selon les filières



Entrée « Inscriptions »

مواقع التسجيل الأولي و النهائي

